



Conseil économique et social

Distr. générale
11 avril 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour
et autres questions d'organisation**

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2011 (sect. I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (sect. II).



I. Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social a été établi à partir de la liste de questions approuvée par le Conseil à sa session d'organisation de 2011 (décision 2011/203 du Conseil).

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2011

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. Débat de haut niveau :
 - a) Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
 - b) Examen ministériel annuel :
Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation;
 - c) Débat thématique :
Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et incidences sur l'éducation.

Débat consacré aux activités opérationnelles

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et du Programme alimentaire mondial;
 - c) Coopération Sud-Sud pour le développement.

Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2010.
6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
 - a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;

- e) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies.

Débat consacré aux affaires humanitaires

- 5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat consacré aux questions diverses

- 6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
- 7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - f) Pays africains qui sortent d'un conflit;
 - g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA);
 - h) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
- 8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale.
- 9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
- 10. Coopération régionale :
[Thème à préciser]
- 11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
- 12. Organisations non gouvernementales.
- 13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistique;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;

- f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - k) Cartographie;
 - l) Les femmes et le développement;
 - m) Transport de marchandises dangereuses.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones;
 - i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination.
15. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa session d'organisation de 2011, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de fond (décision 2011/203 du Conseil).

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté de la session de fond de 2011 (E/2011/100)

Projet de programme de travail pour la session de fond de 2011

État de la documentation de la session de fond de 2011

A. Débat de haut niveau

2. Débat de haut niveau

a) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales

Conformément aux résolutions 48/162 et 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra une concertation de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale lors de son débat de haut niveau.

Documentation

La situation économique et sociale dans le monde, 2011 (E/2011/50)

Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2011 (E/2011/73)

b) Examen ministériel annuel : Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation

En application du paragraphe 155 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale intitulée « Document final du Sommet mondial de 2005 » et du paragraphe 10 de la résolution 61/16 de l'Assemblée sur le renforcement du Conseil économique et social, le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur le thème de l'examen ministériel annuel (décision 2008/258 du Conseil). Ce rapport comprendra les contributions d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies compétents et énoncera des recommandations pratiques que le Conseil examinera.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des objectifs arrêtés et engagements pris sur le plan international en matière d'éducation

c) Débat thématique : Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et incidences sur l'éducation

En application des paragraphes 155 et 156 du Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 61/16, que le Conseil devrait continuer à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment en renforçant les arrangements existants, parmi lesquels un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

En application de la décision 2010/262 du Conseil, le débat thématique de sa session de fond de 2011 aura pour sujet les « Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'éducation ».

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'éducation

Partie correspondante du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième session (E/2011/33)

Partie correspondante du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/2011/15 et additifs correspondants)

B. Débat consacré aux activités opérationnelles

3. Activités opérationnelles menées par le système des Nations Unies aux fins de la coopération internationale pour le développement

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

À sa soixante-deuxième session, dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a :

- Au paragraphe 93, prié le Secrétaire général de rendre compte chaque année au Conseil économique et social, à sa session de fond, du fonctionnement du système de coordonnateurs résidents, y compris en matière de coûts et d'avantages. À cet égard, au paragraphe 13 de sa résolution 2008/2, le Conseil a prié le Secrétaire général, dans son rapport annuel sur le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents, de faire rapport sur la participation du système des Nations Unies et des organismes non résidents au fonctionnement du système des coordonnateurs résidents et l'appui qu'ils lui avaient apporté à cet égard ainsi que sur les progrès accomplis pour renforcer les effets sur le développement, la cohérence, l'efficacité et l'efficience et les coûts et avantages de la coordination grâce au système de coordonnateurs résidents, l'attention étant portée spécifiquement aux échelons régional et national;
- Au paragraphe 112, prié les conseils d'administration et les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies d'évaluer les progrès réalisés, notamment du point de vue des coûts et des avantages, en matière de simplification et d'harmonisation du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et des pays, d'analyser les conséquences potentielles de cette harmonisation sur la programmation des activités de développement et de faire chaque année rapport au Conseil à sa session de fond;
- Au paragraphe 142, prié le Secrétaire général, sur la base des informations présentées par les fonds et programmes et les institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement, de préparer pour les sessions de fond de 2009 et 2010 du Conseil économique et social des rapports détaillés sur les résultats atteints, les mesures prises et les mécanismes mis en place comme suite à la résolution sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, afin d'évaluer l'application de cette dernière dans l'optique de sa mise en œuvre intégrale.

À sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale a :

- Au paragraphe 17 de sa résolution 63/232, prié le Secrétaire général de rendre compte, dans son rapport annuel sur l'application de la résolution 62/208, des mesures prises pour améliorer la quantité et la qualité du financement, en tenant compte des informations communiquées par les États Membres sur les moyens d'atteindre l'objectif visé;

- Au paragraphe 21 de sa résolution 63/311, prié le Secrétaire général, en consultation avec le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination, d'informer régulièrement le Conseil des avancées obtenues et des difficultés rencontrées dans la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement et de renvoyer toute question exigeant une décision intergouvernementale aux organes intergouvernementaux compétents.

À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a :

- Au paragraphe 5 de sa résolution 64/220, demandé au Secrétaire général de reporter à sa soixante-septième session la présentation, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'analyse globale de l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée, qui devra être élaborée conformément aux directives énoncées au paragraphe 143 de ladite résolution.

Au paragraphe 13 de sa résolution 2008/2, le Conseil a prié le Secrétaire général de faire rapport, dans son rapport annuel sur le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents, sur la participation du système des Nations Unies et des organismes non résidents au fonctionnement du système des coordonnateurs résidents et l'appui qu'ils lui ont apporté à cet égard ainsi que sur les progrès accomplis pour renforcer les effets sur le développement, la cohérence, l'efficacité et l'efficience et les coûts et avantages de la coordination grâce au système de coordonnateurs résidents, l'attention étant portée spécifiquement aux échelons régional et national. Au paragraphe 20 de ladite résolution, le Conseil a aussi prié le Secrétaire général de continuer à améliorer la rédaction des rapports financiers sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Au paragraphe 22 de la même résolution, le Conseil a également prié le Secrétaire général de faire tout son possible pour faire en sorte que l'information fournie en réponse au paragraphe 112 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale soit présentée aux futures sessions du Conseil économique et social sous la forme d'un rapport.

Au paragraphe 4 de sa résolution 2009/1, le Conseil a réitéré la demande adressée par l'Assemblée générale aux chefs de secrétariat des fonds et programmes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement, tendant à ce qu'ils rendent compte chaque année à leur organe directeur des mesures prises et envisagées pour l'application de la résolution 62/208. Au paragraphe 18 de sa résolution 2009/1, le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à lui présenter, notamment à ses sessions de fond de 2011 et 2012, des rapports détaillés sur les résultats obtenus, les mesures prises et les mécanismes mis en place pour donner suite au paragraphe 142 de la résolution 62/208 de l'Assemblée. Au paragraphe 27 de la résolution, le Conseil a également prié le Secrétaire général de faire figurer dans ses rapports annuels sur le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents des informations sur les modalités opérationnelles et la mise en œuvre du mécanisme de gestion et d'application du principe de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système de coordonnateurs résidents, y compris les systèmes de protection fonctionnels du système de coordonnateurs résidents, et de lui présenter à sa session de fond de 2012, dans le cadre de l'analyse globale de l'application de la résolution 62/208, un rapport sur l'évaluation globale indépendante réalisée.

Au paragraphe 4 de sa résolution 2010/22, le Conseil a demandé au Secrétaire général d'inclure dans le rapport qu'il présenterait au Conseil à sa session de fond de 2011 des informations sur les nouveaux progrès accomplis en ce qui concerne l'établissement d'un plan-cadre de collaboration interinstitutions sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et sur les résultats accomplis dans la préparation des directives appuyant l'application du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, comme demandé par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa seizième session.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2009¹

Rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement, les coûts et les avantages du système des coordonnateurs résidents

Rapport du Secrétaire général sur l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour donner suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement dans le système des Nations Unies pour le développement

b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil sera saisi des rapports annuels des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et du Programme alimentaire mondial (résolutions 48/162, annexe, 62/208 et 64/289 de l'Assemblée générale, et résolutions 1995/51 et 2010/23 du Conseil).

Le Conseil a demandé aux fonds et programmes, par l'intermédiaire de leur conseil d'administration, de faire figurer dans les rapports annuels qui lui sont destinés : a) une section décrivant brièvement les mesures prises en application des dispositions de l'examen quadriennal des activités opérationnelles; b) une section sur les activités réalisées et les mesures prises dans le cadre du thème retenu pour la réunion de haut niveau du débat consacré aux activités opérationnelles (résolutions 62/208, 63/232 et 64/289 de l'Assemblée générale et 1994/33 et 2010/23 du Conseil).

Ces rapports comportent une analyse minutieuse des problèmes rencontrés et des enseignements tirés de l'expérience, tout en privilégiant les questions qui découlent de l'application du programme de réformes du Secrétaire général, de

¹ Présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.

l'examen et de la suite donnée aux conférences internationales, afin de permettre au Conseil de remplir son rôle de coordination (résolutions 48/162, annexe, 53/192 et 62/208 de l'Assemblée générale et 1995/51 et 2010/23 du Conseil).

Documentation

Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2010 et de sa première session ordinaire et de sa session annuelle de 2011 (E/2011/35)

Rapport de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil (E/2011/5)

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaire de 2011 et synthèse des débats (E/2011/34 (Part I) et E/2011/34 (Part I)/Add.1)

Rapport annuel du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil (E/2011/6)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2010 (E/2011/36)

Rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2010 (E/2011/14)

c) Coopération Sud-Sud pour le développement

La dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud se tiendra en 2012 (voir A/65/39, chap. I, décision 16/2). Le Conseil examinera donc le rapport sur les travaux de la dix-septième session à sa session de fond de 2012.

Documentation

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud (résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale)¹

C. Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2010

Au paragraphe 10 de sa résolution 2008/29, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen lors du débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de l'année suivante, un rapport sur les mesures prises pour appliquer la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil.

Le Conseil a prié le Secrétaire général, au paragraphe 10 de sa résolution 2009/29, d'établir, en tenant compte des vues des États Membres, un rapport sur

l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16, lequel comporterait des recommandations sur la fréquence des rapports futurs, et de lui présenter ledit rapport pour examen à sa session de fond de 2010. Par sa décision 2010/252, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil en la matière (A/65/84-E/2010/90), et décidé que la portée et la périodicité des prochains rapports du Secrétaire général sur ce sujet devraient être réexaminées à l'occasion de l'examen, par l'Assemblée, de l'application de la résolution 61/16.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2010

6. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

L'attention du Conseil est appelée sur la résolution 64/193 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé qu'il était nécessaire de mettre en place un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, qui examinerait l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, cernerait les obstacles, les défis et les problèmes nouveaux et proposerait des recommandations et mesures concrètes, et approuvé à ce sujet les recommandations que le Conseil économique et social avait formulées dans sa résolution 2009/30.

Dans sa résolution 2010/26, le Conseil s'est félicité des nouvelles modalités de sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a encouragé le Président du Conseil, en consultation avec les États Membres, à poursuivre la collaboration avec les représentants compétents des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'améliorer l'ordre du jour et la structure de sa réunion de haut niveau, en envisageant de nouveaux moyens pour encourager la participation de ces institutions à un niveau élevé, et a salué les efforts déployés pour mettre davantage en relief l'examen de la question du financement du développement durant sa session de fond annuelle, notamment le renvoi de l'examen de la question à son débat consacré aux questions de coordination .

Dans sa décision 2010/264, le Conseil a décidé de poursuivre l'examen du projet de résolution portant création d'un groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (E/2010/L.37) en vue de formuler, durant sa session de fond de 2011, les recommandations à l'Assemblée générale visées au paragraphe 56 e) du Document

final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

Dans sa résolution 2010/25, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la résolution intitulée « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi » à sa session de fond de 2011.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution intitulée « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi »

Résumé, établi par le Président du Conseil, de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement¹

7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination soumettra au Conseil un rapport d'ensemble annuel (résolution 13 (III) du Conseil) sur les travaux qu'il a réalisés en 2010/2011 (décision 2001/321 du Conseil).

Documentation

Rapport d'ensemble annuel pour 2010/2011 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

e) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

À sa session de fond de 2010, le Conseil, dans sa résolution 2010/29, a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé à sa session de fond de 2011 sur les efforts consentis et les progrès accomplis par les entités des Nations Unies, de même que les retards et problèmes auxquels elles continuent de se heurter pour ce qui est de transversaliser la problématique hommes-femmes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques et tous les programmes, ainsi que pour ce qui est de renforcer leurs capacités, et d'y inclure une section relative aux méthodes qu'emploiera ONU-Femmes pour conduire son action, notamment en renforçant la coordination, en déterminant les points à améliorer et en faisant en sorte qu'une attention accrue soit accordée à cette question qui intéresse tous les services.

À sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/191, a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte chaque année, au titre de la question intitulée « Promotion de la femme », ainsi qu'à la Commission de la condition de la femme et au Conseil économique et social, du suivi et de l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire,

d'évaluer les progrès réalisés dans l'intégration du principe de la parité, en indiquant notamment les réalisations marquantes, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, et de recommander de nouvelles mesures propres à renforcer l'application.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

D. Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

À sa session d'organisation de 2011, le Conseil a décidé que le débat de sa session de fond de 2011 consacré aux affaires humanitaires aurait pour thème « Travailler en partenariat pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire dans un monde en mutation » (résolution 52/12 B de l'Assemblée générale et décisions 1999/208 et 2011/___ du Conseil).

Dans sa résolution 65/133, l'Assemblée générale a demandé à la Coordonnatrice des secours d'urgence de poursuivre ses efforts pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire et prié les organismes compétents des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales concernées ainsi que les organismes d'aide humanitaire et de développement de continuer à coopérer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat pour améliorer la coordination, la gestion et l'efficacité de l'aide humanitaire, et prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil réuni pour sa session de fond de 2011, un rapport sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies et de lui présenter un rapport détaillé sur l'utilisation du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (voir également la résolution 2010/1 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies¹

E. Débat consacré aux questions diverses

6. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

Le Conseil a prié le Secrétaire général, au paragraphe 10 de sa résolution 2009/29, d'établir, en tenant compte des vues des États Membres, un rapport sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16, lequel comporterait des recommandations sur la fréquence des

rapports futurs, et de lui présenter ledit rapport pour examen à sa session de fond de 2010. Par sa décision 2010/252, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil en la matière (A/65/84-E/2010/90) et décidé que la portée et la périodicité des prochains rapports du Secrétaire général sur ce sujet devraient être réexaminées à l'occasion de l'examen par l'Assemblée de l'application de la résolution 61/16.

Dans sa décision 1999/212, le Conseil a invité le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à lui transmettre, tous les quatre ans à compter de 1999, un rapport établi par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, mettant l'accent sur ses liens avec le suivi coordonné intégré des grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet assuré par le système des Nations Unies. Dans sa résolution 65/178, l'Assemblée générale a invité le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à rendre compte, dans le cadre du rapport qu'il lui présenterait à sa soixante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de la mise en œuvre de la réforme du Comité et des progrès accomplis pour réaliser sa vision.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme du Comité et les progrès accomplis pour réaliser sa vision (décision 1999/212 du Conseil et résolution 65/178 de l'Assemblée générale)

a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Voir également la section portant sur le point 6 a)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

À sa session de fond de 2010, dans sa résolution 2010/27, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés un rapport très complet sur les 10 ans d'application du Programme d'action en faveur de ces pays (2001-2010), en y indiquant, entre autres choses, les enseignements qui ont été tirés de l'expérience et les meilleures pratiques qui s'en sont dégagées, de même que les contraintes et handicaps structurels auxquels il a fallu faire face et les ressources qui manquent pour atteindre les objectifs fixés par le Programme d'action.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination soumettra au Conseil un rapport d'ensemble annuel (résolution 13 (III) du Conseil) sur les travaux qu'il a réalisés en 2010/11 (décision 2001/321 du Conseil).

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante et unième session (New York, 6 juin-1^{er} juillet 2010) comportera les observations formulées par le Comité à l'issue de l'examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (résolutions 31/93 de l'Assemblée générale et 2008 (LX) du Conseil).

Documentation

Rapport d'ensemble annuel pour 2010/11 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante et unième session (A/66/16)

b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 couvrant les activités prévues dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera les chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 (résolutions 58/269 de l'Assemblée générale et 1988/77 du Conseil).

Documentation

Chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 (voir les fascicules correspondants du document A/66/6)

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

À sa session de fond de 2010, le Conseil, dans sa résolution 2010/38, a prié son président de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse, dans la limite des ressources disponibles, mener à bien l'application des dispositions des résolutions du Conseil sur la question, faciliter l'achèvement des initiatives prises par le Secrétaire général quant à l'utilisation de l'informatique et poursuivre l'application des mesures requises pour atteindre ses objectifs. À cet égard, le Conseil a prié le Groupe de travail de persévérer dans les efforts qu'il fait pour assurer le relais entre les besoins en évolution des États Membres et les activités du Secrétariat et l'a invité à se pencher sur ce que pourraient être son rôle, son statut et son mandat futurs et à formuler des conclusions à cet égard.

Dans la même résolution, le Conseil a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa session de fond de 2011, des mesures prises pour donner suite à la résolution, ainsi que des conclusions du Groupe de travail et de l'évaluation de ses travaux et de son mandat.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États

d) Programme à long terme d'aide à Haïti

À sa session de fond de 2010, le Conseil, dans sa résolution 2010/28, a décidé de proroger le mandat de son Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à sa session de fond de 2012, afin qu'il suive la situation de près et formule des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de promouvoir le redressement, la stabilité et le développement socioéconomiques après la catastrophe, en veillant tout spécialement à assurer un appui international cohérent et durable à Haïti compte tenu des priorités de développement national à long terme, énoncées dans le Plan d'action du Gouvernement pour la reconstruction et le développement d'Haïti, et insisté sur la nécessité d'éviter les doubles emplois avec les mécanismes existants.

Dans la même résolution, le Conseil a prié le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de lui présenter pour examen un rapport sur ses travaux en faveur du redressement, de la reconstruction et du développement d'Haïti, accompagné de recommandations s'il l'estimait nécessaire, à sa session d'organisation et à sa session de fond de 2011.

Documentation

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

e) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Voir également la section portant sur le point 7 e)

f) Pays africains qui sortent d'un conflit**Documentation**

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

À sa session de fond de 2009, le Conseil, dans sa résolution 2009/6, a prié le Secrétaire général de lui transmettre un rapport établi par le Directeur exécutif du Programme commun, en collaboration avec les organismes coparrains et les autres organismes et organes concernés du système des Nations Unies, dans lequel devraient figurer des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions concertées du système des Nations Unies face à la pandémie de VIH/sida.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

h) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Le Conseil devra arrêter son calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2012 et 2013 (décisions 52 (LVII) et 1988/103 du Conseil).

Documentation

Projet de calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2012 et 2013

8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien. À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre des rapports annuels sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolution 2100 (LXIII) du Conseil).

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, dans sa résolution 64/99, et le Conseil, à sa session de fond de 2010, dans sa résolution 2010/30, ont prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome, pour pouvoir prendre des mesures propres à y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social, et ont également prié les institutions spécialisées et les autres organismes et organes des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales, de s'employer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à renforcer le soutien déjà apporté aux territoires non encore autonomes et à élaborer à leur intention des programmes d'assistance, afin d'accélérer les progrès dans les secteurs économique et social.

Dans les mêmes résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil ont prié le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Président du Conseil de rester en relation étroite à propos de ces questions, le Conseil priant également son président de lui faire rapport à ce sujet. Le Conseil a en outre prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution, en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour donner le maximum d'efficacité aux activités d'assistance entreprises par divers organismes des Nations Unies et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa session de fond de 2011.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien¹

Rapport du Secrétaire général sur l'appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Président du Conseil sur les consultations avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

10. Coopération régionale

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations des commissions régionales qui y seront présentées. Dans ce rapport, l'attention du Conseil sera appelée sur toute décision ou recommandation des commissions régionales qui nécessitent son approbation. Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (décision 1979/1 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport des Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe sur le projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (résolution 2009/11 du Conseil).

Par sa décision 2010/265, le Conseil a décidé de reporter à sa session de fond de 2011 l'examen des deux premiers projets de résolution figurant dans la section B du chapitre I de l'additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les secteurs connexes (E/2010/15/Add.1).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/2010/5/Add.1, E/2011/5 et additifs)

Situation économique des régions de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants (E/2011/16)

Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique, 2011 (E/2011/17)

Résumé de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, 2011 (E/2011/18)

Amérique latine et Caraïbes : situation économique et perspectives (E/2011/19)

Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (E/2011/20)

Note du Secrétaire général transmettant les rapports des Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe sur le projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2011/21)

11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

À sa session de fond de 2010, au paragraphe 16 de sa résolution 2010/31, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution et de continuer à inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents, une mise à jour sur les conditions de vie du peuple palestinien.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé¹

12. Organisations non gouvernementales

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31 et de sa décision 1995/304, le Conseil sera saisi des rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session de 2011 (New York, 24 janvier-2 février et 16-24 mai 2011) et se prononcera sur les recommandations qui y figurent. Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire des sessions de 2011 du Comité dans sa décision 2010/223.

Documentation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2011 [E/2011/32 (Part I)]

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2011 [E/2011/32 (Part II)]

13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

a) Développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-neuvième session (New York, 2-13 mai 2011) (décision 1993/207 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission dans sa décision 2010/234.

Le Conseil sera saisi également du rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable (New York, 28 février-4 mars 2011) (résolution 2003/61 du Conseil).

Il sera saisi également du rapport sur la deuxième réunion du Comité préparatoire à composition non limitée de la Conférence des Nations Unies sur le

développement durable (New York, 7 et 8 mars 2011) (résolution 64/236 de l'Assemblée générale).

Il sera saisi également du rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement (résolution 2010/34 du Conseil).

Il sera saisi également du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session (New York, 21-25 mars 2011) (résolutions 1079 (XXXIX) et 1998/46 du Conseil).

Documentation

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/2011/29)

Rapport sur la réunion préparatoire intergouvernementale de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable (E/CN.17/IPM/2011/19)

Rapport sur les travaux de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (A/CONF.216/PC/9)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session (E/2011/33)

b) Science et technique au service du développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa quatorzième session (Genève, 23-27 mai 2011) (résolutions 46/235, annexe, et 56/182 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quatorzième session de la Commission dans sa décision 2010/229.

Il sera également saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet (résolution 2010/2 du Conseil).

À sa soixantième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/252, a prié le Conseil de superviser à l'échelon du système des Nations Unies la suite donnée aux textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information, à savoir la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève, et l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (voir aussi la résolution 2006/46 du Conseil). À sa soixante-cinquième session, dans sa résolution 65/141, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-sixième session, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution et sur la suite qui lui aura été donnée, dans le cadre de son rapport sur la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux international et régional.

Dans la même résolution, l'Assemblée s'est félicitée de ce que le Conseil économique et social avait décidé, dans sa résolution 2010/2, d'inviter le Président

de la Commission de la science et de la technique au service du développement à mettre en place un groupe de travail ayant pour mission de chercher, de collecter et d'examiner les contributions sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet et de présenter à la Commission à sa quatorzième session, en 2011, un rapport assorti des recommandations qu'il jugerait utiles, qui constituerait une contribution de la Commission aux travaux de l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil.

Documentation

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa quatorzième session (E/2011/31)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux international et régional

Rapport du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet

c) Statistique

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (New York, 22-25 février 2011) (résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil). Il approuve le lieu et les dates, ainsi que l'ordre du jour provisoire et la documentation, de la quarante-deuxième session de la Commission dans sa décision 2010/235.

Documentation

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (E/2011/24)

d) Établissements humains

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les travaux de sa vingt-troisième session (Nairobi, 11-15 avril 2011) (résolutions 32/162 et 56/206 de l'Assemblée générale et résolution 1978/1 du Conseil)¹.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (décision 2010/236 du Conseil)¹.

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les travaux de sa vingt-troisième session¹ (A/66/8)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat¹

e) Environnement

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session (Nairobi, 21-25 février 2011) (résolutions 2997 (XXVII), 53/242 et 65/162 de l'Assemblée générale)¹.

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée, sect. I, par. 3). Il se réunit en session ordinaire et en session extraordinaire tous les deux ans en alternance (résolution 53/242 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session¹ (A/66/25)

f) Population et développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-quatrième session (New York, 11-15 avril 2010) (résolution 49/128 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-quatrième session de la Commission dans sa décision 2010/238.

Documentation

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-quatrième session (E/2011/25)

g) Administration publique et développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session (New York, 4-8 avril 2011) (résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil). Il a approuvé le lieu et les dates, ainsi que l'ordre du jour provisoire, de la dixième session du Comité dans sa décision 2010/239.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session (E/2011/44)

h) Coopération internationale en matière fiscale

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa sixième session (Genève, 18-22 octobre 2010) (résolution 2004/69 du Conseil). Il a approuvé le lieu et les dates, ainsi que l'ordre du jour provisoire, de la sixième session du Comité dans sa décision 2010/257.

Documentation

Rapport du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa sixième session (E/2010/45)

i) Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Conseil sera saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session (New York, 24 janvier-4 février 2011) (résolution 2004/49 du Conseil). Il a approuvé le lieu et les dates, ainsi que l'ordre du jour provisoire, de la neuvième session du Forum dans ses décisions 2009/241 et 2009/242.

Documentation

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session (E/2011/42)

j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions**Documentation**

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

k) Cartographie

Le Conseil sera saisi du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-sixième session (Vienne, 2-6 mai 2011) (résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) et décision 2009/269 du Conseil).

Le Conseil a également prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de fond de 2011, un rapport sur la gestion mondiale de l'information géographique (décision 2010/240 du Conseil).

Documentation

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-sixième session

Rapport du Secrétaire général sur la gestion mondiale de l'information géographique

l) Les femmes et le développement

Le Conseil sera saisi des chapitres correspondants du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (New York, 22 février-4 mars et 14 mars 2010) (résolutions 42/178 de l'Assemblée générale et 1987/24 du Conseil) (voir aussi les sections portant sur les points 7 e) et 14 a) de l'ordre du jour).

Documentation

Chapitres correspondants du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (E/2011/27) [voir aussi les sections portant sur les points 7 e) et 14 a)]

m) Transport de marchandises dangereuses

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (résolutions 645 G (XXIII) et 2009/19).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

a) Promotion de la femme

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (New York, 22 février-4 mars et 14 mars 2011) (résolutions 11 (II) et 1147 (XLI) du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission dans sa décision 2010/233.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes doit rendre compte de ses activités chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties à la Convention.

Documentation

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (E/2011/27) [voir aussi les sections portant sur les points 7 e) et 13 l)]

Note du Secrétariat transmettant les textes issus des sessions de 2010-2011 du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹

b) Développement social

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-neuvième session (New York, 9-18 février 2011) (résolutions 10 (III) et 1996/7 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-neuvième session de la Commission dans sa décision 2010/242.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse (décisions 2009/244 et 2010/242 du Conseil).

À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-sixième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social à sa quarante-neuvième session et du Conseil économique et social, un rapport sur la suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà et sur les moyens appropriés de célébrer en 2014 le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille (résolution 64/133 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-neuvième session (E/2011/26)

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà

c) Prévention du crime et justice pénale

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa dix-neuvième session (Vienne, 3 décembre 2010) (résolution 1992/1 et décision 2009/246 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingtième session (Vienne, 11-15 avril 2011) (résolution 1992/1 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingtième session de la Commission dans sa décision 2010/243.

Documentation

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa dix-neuvième session (E/2010/30/Add.1)

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingtième session (E/2011/30)

d) Stupéfiants

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-troisième session (Vienne, 2 décembre 2010) (résolution 9 (I) et décision 2009/248 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (Vienne, 21-25 mars 2011) (résolution 9 (I) du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-quatrième session de la Commission dans sa décision 2010/244.

Rapport d'activité de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2010. Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, l'Organe fera rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, sur les activités qu'il a menées en 2010.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-troisième session (E/2010/28/Add.1)

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (E/2011/28)

Rapport d'activité de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2010 (E/INCB/2010/1)

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait chaque année un rapport oral au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 du Statut du Haut-Commissariat (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée générale (résolution 58/153 de l'Assemblée).

Documentation

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

f) Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

g) Droits de l'homme

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur ses sessions de 2010 (Genève, 3-21 mai 2010 et 1^{er}-19 novembre 2010) (résolutions 1988 (LX), 1985/17 et 1995/39 du Conseil).

Le Conseil a prié le Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de lui rendre compte à sa session de fond de juillet 2011 des dispositions prises par le Comité pour améliorer son efficacité, afin de permettre au Conseil de décider des moyens à mettre en œuvre pour résorber l'arriéré de rapports d'États parties en attente d'examen, notamment, au besoin, en allouant du temps supplémentaire de réunion à titre provisoire (résolution 2010/37 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée générale)¹

Documentation

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (E/2011/22)

Rapport du Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les dispositions prises par le Comité pour améliorer son efficacité

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme¹

h) Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa dixième session (New York, 16-27 mai 2011) (résolution 2000/22 du Conseil). Il a approuvé le lieu et les dates, ainsi que l'ordre du jour provisoire, de la dixième session de l'Instance permanente dans ses décisions 2010/249 et 2010/250.

Documentation

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa dixième session (E/2011/43)

i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination

À sa session de fond de 2010, le Conseil a décidé de reporter l'examen du point sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination à sa session de fond de 2011, de façon à disposer à ce moment-là d'informations plus substantielles recueillies auprès des États Membres, des résultats des analyses menées par le Comité interinstitutions sur la bioéthique, ainsi que des résultats d'autres échanges entre institutions des Nations Unies et organisations intergouvernementales sur la question, décidé également d'encourager le Comité interinstitutions sur la bioéthique à poursuivre ses travaux dans ce domaine et demandé au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de lui faire rapport à ce sujet, à sa session de fond de 2011 (décision 2010/259 du Conseil).

Documentation

Rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination

15. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

À sa soixantième session, l'Assemblée générale a décidé que le paragraphe 5 de l'article IV du statut de l'École des cadres devait être amendé de sorte que les rapports biennaux sur les activités de l'École soient présentés au Conseil et non à elle (résolution 60/214 de l'Assemblée générale).

À sa soixante et unième session, l'Assemblée générale a décidé que le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies et les autres rapports sur les travaux de l'Université seraient, à partir de 2009, soumis pour examen tous les deux ans non plus à elle, mais au Conseil (résolution 61/216 de l'Assemblée générale).

À sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé de rationaliser les modalités d'établissement des rapports de l'Institut de la façon suivante : a) regroupement des rapports du Secrétaire général et du Directeur général de l'Institut; b) soumission du nouveau rapport consolidé du Secrétaire général au Conseil plutôt qu'à l'Assemblée; et c) institution d'un cycle biennal d'établissement des rapports à compter de 2009 (résolution 62/210 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport d'activité du Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies

Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université
Rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la
recherche
